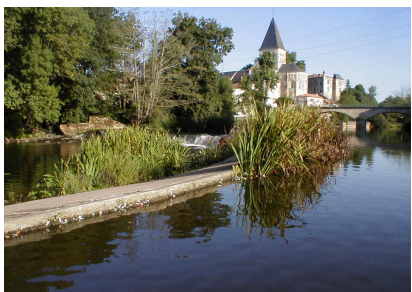


COMMUNE DE Belleville

10CLE037
Juillet 2012



ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

EAUX USEES

Notice explicative


SAFEGE
Ingénieurs Conseils

SIÈGE SOCIAL
PARC DE L'ÎLE - 15/27 RUE DU PORT
92022 NANTERRE CEDEX
Agence de Lyon Études : 26 rue de la gare 69009 LYON

TABLE DES MATIÈRES

1 Contexte et objectifs du zonage	1
1.1 Contexte.....	1
1.2 Objectifs du zonage	1
2 Situation communale	3
2.1 Présentation du territoire communal	3
2.2 Démographie et habitat	5
2.3 Zones constructibles	5
2.4 Activité	5
2.5 Géologie / Hydrogéologie	6
2.6 Cours d'eau.....	7
2.6.1 La Saône	7
2.6.2 La Mezerine	8
2.7 Captages d'eau potable.....	9
2.8 Zones particulières	9
2.8.1 Carte des risques naturels	9
2.8.2 Zones humides.....	10
2.8.3 Z.N.I.E.F.F.....	10
2.8.4 Zone Natura 2000	11
2.8.5 S.D.A.G.E.....	11
3 Situation de l'assainissement	13
3.1 Assainissement collectif	13
3.1.1 Réseau.....	13
3.1.2 Station d'épuration	15
3.1.3 Capacité de la station et Charges de pollution collectées	16
3.2 Assainissement autonome	16
4 Synthèse des études de sol	19

4.1	Présentation des études.....	19
4.2	Méthodologie.....	20
4.3	Résultats	21
4.3.1	Hameau des Vadoux.....	21
4.3.2	Hameau des Pillets	22
4.3.3	Hameau des Guenettes.....	23
4.3.4	Hameau Commune	24
4.3.5	Hameau la Croix Rouge	25
4.3.6	Hameau la Plume.....	26
4.3.7	Hameau Bois Dieu Sud	27
4.3.8	Hameau Bois Dieu Nord	28
4.3.9	Hameau Bois Blanchet	29
4.3.10	Hameau les Armands.....	30
4.3.11	Hameau la Combe	31
4.3.12	Hameau les Poutoux Nord.....	32
4.3.13	Hameau les Poutoux Sud.....	33
4.3.14	Hameau la Grange Brechet.....	34
4.3.15	La Matrazière.....	35
4.3.16	Les Palissards	36
4.3.17	Fontenailles.....	37
4.3.18	Pain Perdu.....	38
4.3.19	L'abbaye	39
4.3.20	Nérie	40
4.4	Synthèse.....	40
5	Élaboration du zonage.....	41
5.1	Généralités.....	41
5.2	Zones d'assainissement collectif proposées à l'enquête	42
5.3	Zones d'assainissement non collectif	42
6	Gestion de l'assainissement non collectif.....	45
6.1	Contrôle des installations	46
6.2	Entretien des installations.....	47

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 2-1 :	Localisation de la commune de Belleville.....	4
Figure 2-2 :	Fiche état des eaux de la Mézerine.....	9
Figure 2-3 :	Cartographie plan d'exposition au risque inondation.....	10
Figure 2-4 :	Programme de mesures SDAGE RMC – Bassin Rhône Moyen – Sous-Bassin « Rivières du Beaujolais »	12
Figure 3-1 :	Schéma du réseau assainissement de Belleville	14
Figure 3-2 :	Schéma de la nouvelle station d'épuration.....	15
Tableau 4-1 :	Classe d'aptitudes à l'assainissement non collectif (tableau Epteau)	20

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 **Fiche DIREN**

Annexe 2 **Carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome**

Annexe 3 **Plan de zonage d'assainissement**

1

Contexte et objectifs du zonage

1.1 Contexte

La commune de Belleville a engagé une étude ayant pour objet la mise à jour de son schéma directeur d'assainissement, incluant la mise à jour de son zonage assainissement.

Le zonage d'assainissement de Belleville, présenté dans cette présente note, décrit les choix municipaux en matière d'assainissement pour les années à venir.

Cette étude permet de délimiter, après enquête publique :

- ✓ « **Les zones d'assainissement collectif** où la commune est tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;
- ✓ **Les zones relevant de l'assainissement non collectif**, où elle est seulement tenue, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement, et si elle le décide, leur entretien. »

1.2 Objectifs du zonage

Les objectifs de l'établissement du zonage d'assainissement sont les suivants :

- ✓ **Sur le plan technique :**
 - L'optimisation des modes d'assainissement au regard des différentes contraintes techniques et environnementales ;
 - La revalorisation de l'assainissement autonome en tant que technique épuratoire, alternative intéressante au réseau sur le plan technique, économique et environnemental ;
 - L'identification des zones d'assainissement collectif permettant :
 - Une délimitation fine des périmètres d'agglomération ;
 - L'évaluation des flux raccordables sur les ouvrages collectifs ;
 - La précision des zones d'intervention des services publics d'assainissement collectif et non collectif (lisibilité du service public).

✓ **Sur le plan stratégique :**

- ◆ La cohérence des politiques communales c'est-à-dire adéquation entre les besoins de développement et la capacité des équipements publics ;
- ◆ La limitation et maîtrise des coûts de l'assainissement collectif relatif aux eaux usées et aux eaux pluviales.

Après approbation du projet de zonage, celui-ci est soumis à enquête publique (Article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales), puis approuvé par la collectivité.

2

Situation communale

2.1 Présentation du territoire communal

La commune de Belleville, chef lieu de Canton, est située dans la partie Nord-Est du département du Rhône, à environ 45 km de Lyon.

Le territoire communal est situé en rive droite de la Saône, et est traversé d'Ouest en Est par la Mézerine (limite Sud de la commune).

Les altitudes sur la commune sont comprises entre 169 et 225 mètres NGF environ.

La superficie totale du territoire communal est de 1 050 ha environ.

- ✓ Les communes limitrophes Belleville sont :
- au Nord : Saint-Jean d'Ardières, Taponas ;
 - à l'Ouest : Saint-Lager ;
 - au Sud-Ouest : Charentay ;
 - au Sud : Saint-Georges-de-Reneins ;
 - à l'Est : Guéreins, Montmerle-sur-Saône ;

2.2 Démographie et habitat

La population communale estimée par l'INSEE en 2008 s'élève à 7 465 habitants.

De 1999 à 2008, la population municipale a subi une variation annuelle moyenne assez importante, de 2,7%.

Le taux moyen d'occupation des résidences principales est de 2.3 personnes par logement. Le parc de logements se caractérise par une domination des logements collectifs (63,1% en 1999)

2.3 Zones constructibles

La commune de Belleville est en cours d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le zonage du P.L.U. sert de base à la réflexion du Schéma Général d'Assainissement pour étudier les besoins en infrastructures d'assainissement et leur faisabilité sur les différents secteurs de la commune. Il s'agira en fonction de la vocation des zones constructibles de :

- ✓ valider la faisabilité de l'assainissement autonome (études de sol au stade du Schéma Général d'Assainissement) ;
- ✓ étudier la possibilité de création de réseau d'eaux usées.

Le zonage d'assainissement qui fixe les conclusions du Schéma Général d'Assainissement doit être cohérent avec le zonage du P.L.U. ; ces deux documents sont soumis à Enquête publique.

2.4 Activité

Ce paragraphe a pour objectif de recenser les structures existantes dont l'activité pourrait avoir une influence sur l'assainissement collectif ou non collectif : débit du rejet important ou particularité de la nature du rejet.

Le secteur de la commune de Belleville est tourné vers la culture céréalière, l'élevage et l'exploitation viticole. La part de la SAU s'établit à environ 50% de la superficie totale de la commune (source INSEE).

L'activité industrielle, importante sur la commune, se répartit sur deux zones principales : ZI du Bois Baron ainsi que Fontenailles.

Il existe 5 gîtes ou chambres d'hôtes sur la commune de Belleville, la capacité d'accueil totale est de 41 personnes. Ils se situent sur les hameaux des Poutoux, des Armands, la Plume et de la Combe.

2.5 Géologie / Hydrogéologie

La ville de Belleville est installée dans le fossé bressan qui s'allonge du nord au sud entre le Massif Central et le Jura sur une vaste couverture quaternaire.

Celle-ci est constituée de deux unités distinctes, à savoir des alluvions actuelles et récentes (Fz) qui représentent **les argiles et limons** de débordement de la Saône et de l'Ardières, pour la partie Est de la ville, et des limons décalcifiés des Dombes et de la Bresse (OE2) pour sa partie Ouest.

Ces deux unités reposent sur **des marnes et des sables** pliocènes qui ont terminé le comblement du fossé bressan.

Les limons décalcifiés sont également très important dans la géologie régionale puisqu'ils recouvrent presque intégralement le plateau des Dombes, situé en rive gauche de la Saône.

L'étude menée par Recyval en 2000, « La gestion des déchets organiques – SIVOM SAONE BEAUJOLAIS – Plan d'épandage agricole des boues produites par la station d'épuration du SIVOM – juin 2000 – Recyval », a entre autre portée sur des secteurs de la commune de Belleville.

Il en ressort que dans le secteur de la Grange Berchet, le sol est de type brunisols argileux ou argilo-limono-sableux.

Dans le secteur des Grandes Terres le sol est de type luvisols limoneux à limono-argileux en profondeur, avec des traces d'oxydation résultant de stagnation temporaire d'eau.

Dans le secteur des Rontays le sol est de type néoluvisols sablo-argilo-limoneux ou limono-argileux, avec des traces de stagnation temporaire d'eau à partir de 50 cm.

Dans le secteur de l'Aumonerie le sol présente deux types :

- ✓ Néoluvisols sablo-argilo-limoneux ou limono-argileux, avec des traces de stagnation temporaire d'eau à partir de 50 cm ;
- ✓ Calcisols sablo-limoneux.

La principale ressource hydrogéologique du secteur d'étude est constituée par la nappe des alluvions de la Saône contenue dans les cailloutis alluviaux (Fz et Fy). Cette nappe peu profonde (3 à 5 m) et semi-captive présente toutefois une protection superficielle caractérisée par la présence des limons de débordement de la Saône.

L'épaisseur de l'aquifère est de l'ordre de 6 à 10 m pour des perméabilités comprises entre 1 à 5.10^{-4} m/s.

La Saône draine de manière générale sa nappe alluviale, sauf dans des cas exceptionnels de pompages intensifs ou de crue.

La ré-alimentation provient des écoulements de versant : nappes des alluvions des terrasses quaternaires, nappe des formations pliocènes.

Cette nappe des formations pliocène présente un intérêt important dans le cadre de l'alimentation en eau potable. Elle est profonde et se présente sous forme de différents horizons aquifères entre lesquels s'intercalent des couches argileuses imperméables.

La protection naturelle de la ressource paraît dans ces conditions relativement bonne, mais des études récentes semblent montrer au niveau des captages de Belleville, une contamination progressive par des pesticides (utilisés en viticulture).

Des circulations existent donc entre les terrasses alluviales anciennes de la Saône, vulnérables et les horizons plus profonds du pliocène.

La nappe alluviale de l'Ardières vulnérable n'est pas directement exploitée.

Ces informations sont complétées au §4 par l'analyse pédologique qui permet de dresser une carte d'aptitude des sols et ainsi de se prononcer sur la faisabilité de l'ANC sur le territoire communal.

2.6 Cours d'eau

Le réseau hydrographique de Belleville est composé de 2 cours d'eau principaux : la Saône en limite Est de la commune et la Mézerine en limite Sud.

Il existe en outre le bief d'Autryve, situé sur la commune de Saint-Jean-d'Ardières au nord-est du territoire communal, qui traverse Belleville via un busage servant de collecte eaux pluviales jusqu'à la confluence avec la Saône.

2.6.1 La Saône

La Saône longe le territoire communal sur sa partie Est.

La masse d'eau concernée est la Saône FRDR1807a. Les caractéristiques sont les suivantes (données site <http://sierm.eaurmc.fr>) :

Caractéristiques des masses d'eau, cours d'eau du sous bassin

MASSES D'EAU			ÉTAT ECOLOGIQUE						ÉTAT CHIMIQUE				
N°	NOM	STATUT	2009			OBJ. BE ①	MOTIFS DU REPORT ①		2009		OBJ. BE ①	MOTIFS DU REPORT ①	
			ÉTAT ①	NC ①	NR NQE ①		CAUSES	PARAMÈTRES	ÉTAT ①	NC ①		CAUSES	PARAMÈTRES
FRDR1807a	La Saône de la confluence avec le Doubs à Villefranche sur Saône	MEN	MED	2		2021	CN	rég. hydrologique/ichtyofaune/flore aquatique	MAUV	3	2021	CN	Autres polluants

Il s'agit d'une masse d'eau naturelle. L'état écologique est médiocre. L'objectif de qualité est l'atteinte du bon état pour l'année 2021. L'état physicochimique des eaux est jugé mauvais. Les paramètres délassants sont liés aux éléments suivants : les pesticides, les métaux, les substances dangereuses et l'hydrologie du cours d'eau.

Le débit d'étiage de référence (QMNA5) de la Saône est estimé 70 m³/s (valeur obtenus sur la station de MACON (U430010) situé à environ 30 Km en amont).

2.6.2 La Mezerine

Le cours d'eau traverse la commune de Belleville d'Ouest en Est au Sud du territoire communal jusqu'à sa confluence avec la Saône.

La Mézerine ne figure pas parmi les masses d'eau du sous-bassin « Rivières du Beaujolais » dans le SDAGE RMC 2010-2015. Cependant, ce dernier prévoit un objectif de bon état écologique pour l'ensemble du sous-bassin. Le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais (SMRB) a réalisé en 2008 une étude sur le « Suivi de la qualité des cours d'eau du Beaujolais ». La qualité de la Mézerine dans sa partie aval est jugée plutôt de bonne qualité (couleur verte) sauf pour le paramètre phosphore. Le débit d'étiage de référence (QMNA5) a été estimé à 36 l/s (voir étude Assainissement du Parc d'Activités LYBERTEC, juin 2011 SAFEGE).

Figure 2-2 : Fiche état des eaux de la Mézerine

Fiche état des eaux : RUISSEAU DE MEZERINE A BELLEVILLE (code station : 06300650)

État des eaux de la station
Évaluation de l'état des eaux douces de surface
Informations disponibles pour la station

État des eaux de la station

État des eaux de la station												
Années	Bilan de l'oxygène	Température	Ilutriments	Acidification	Salinité	Polluants spécifiques	Invertébrés benthiques	Diatomées	Poisons	Hydromorphologie	ÉTAT ÉCOLOGIQUE	POTENTIEL ÉCOLOGIQUE
2008	BE	TBE	MOY ①	TBE	?							

Légende

État écologique

TBE	Très bon état
BE	Bon état
MOY	État moyen
MED	État médiocre
MAUV	État mauvais
?	État indéterminé : absence actuelle de limites de classes pour le paramètre considéré ou absence actuelle de référence pour le type considéré (biologie). Pour les diatomées, la classe d'état affichée sera "indéterminé" si l'indice est calculé avec une version de la norme différente de celle de 2007 (Norme AFNOR NF T 90-354)
NC	Non Concerné
	Absence ou insuffisance de données

État chimique

BE	Bon état
MAUV	Non atteinte du bon état
?	Information insuffisante pour attribuer un état
	Absence de données

2.7 Captages d'eau potable

Belleville est alimentée en eau potable par les captages de l'Ardières (en rive gauche du cours d'eau) situés sur la commune de Saint-Jean d'Ardières. Les périmètres de protection de ces captages ne concernent pas la commune de Belleville.

Aucun captage communal d'eau potable n'est présent sur le territoire de Belleville.

2.8 Zones particulières

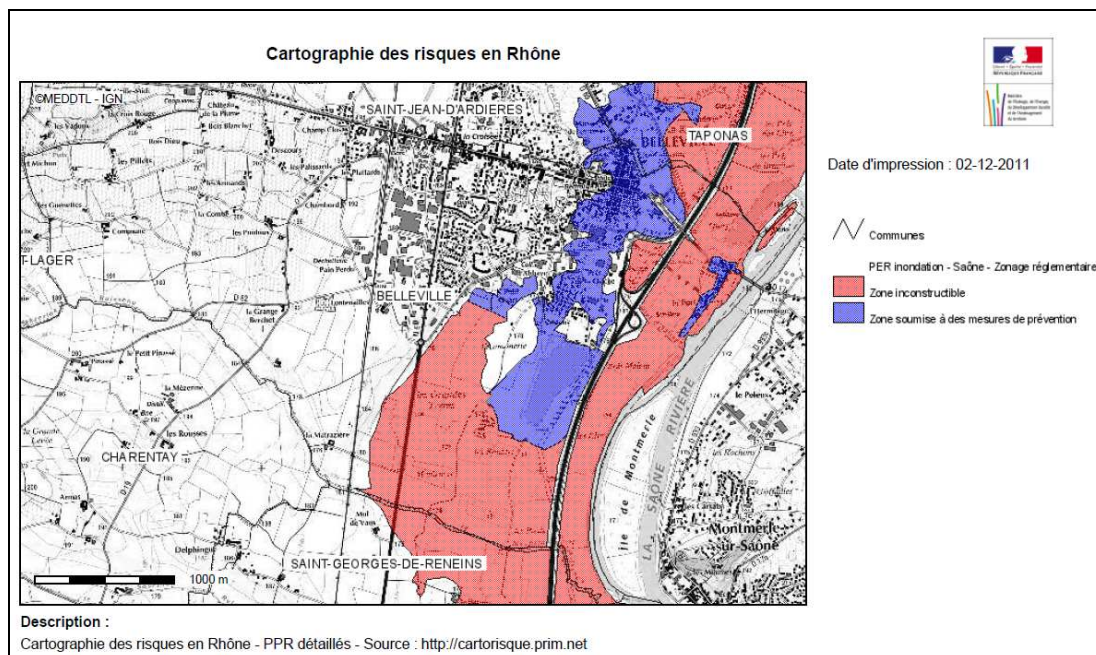
2.8.1 Carte des risques naturels

Trois types de risques sont répertoriés sur la commune de Belleville :

- ✓ Inondation ;
- ✓ Séisme (zone de sismicité 2) ;
- ✓ Transport de marchandises dangereuses.

La commune dispose d'un plan d'exposition au risque inondation.

Figure 2-3 : Cartographie plan d'exposition au risque inondation



2.8.2 Zones humides

Aucune zone humide n'est répertoriée sur le territoire communal.

2.8.3 Z.N.I.E.F.F.

Il s'agit des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique, inventoriées par la DIREN Rhône Alpes.

La commune de Belleville est concernée par deux ZNIEFF de type 1 :

- ✓ « Lit majeur de la Saône » ;
- ✓ « Prairies des Rousses ».

Ainsi que par une ZNIEFF de type 2 :

- ✓ « Val de Saône méridional »

La carte des ZNIEFF est présentée en annexe 1.

2.8.4 Zone Natura 2000

« Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. »

La commune de Belleville est concernée par une zone Natura 2000 :

- ✓ « Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône »

2.8.5 S.D.A.G.E.

Belleville s'inscrit dans le territoire des commissions géographiques du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône Méditerranée Corse.

Le secteur de Belleville fait partie du sous-bassin versant « Rivières du Beaujolais » de la commission territoriale Rhône moyen.

Les problèmes à traiter et mesures correspondantes sur ce sous-bassin en lien avec le thème de l'assainissement sont entourés sur la figure suivante. Ils concernent les problèmes de pollution domestique et industrielle hors substance dangereuse et la pollution par pesticides.

Figure 2-4 : Programme de mesures SDAGE RMC – Bassin Rhône Moyen – Sous-Bassin
« Rivières du Beaujolais »

RM_08_12	Rivières du Beaujolais
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses
Mesures :	5B17 Mettre en place un traitement des rejets plus poussé
	5B25 Déplacer le point de rejet des eaux d'épuration et/ou des réseaux pluviaux
Problème à traiter :	Substances dangereuses hors pesticides
Mesures :	5A04 Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses
Problème à traiter :	Pollution par les pesticides
Mesures :	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles
	5D03 Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes
	5D05 Exploiter des parcelles en agriculture biologique
	5D07 Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols
	5D27 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles
	5D28 Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation
Problème à traiter :	Dégradation morphologique
Mesures :	3C17 Restaurer les berges et/ou la ripisylve
Problème à traiter :	Problème de transport sédimentaire
Mesures :	3C37 Limiter ou éliminer les apports solides néfastes
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique
Mesures :	3C10 Supprimer les ouvrages bloquant la circulation piscicole
	3C13 Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole
Problème à traiter :	Menace sur le maintien de la biodiversité
Mesures :	6A03 Contrôler le développement des espèces invasives et/ou les éradiquer
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif
Mesures :	3B07 Contrôler les prélèvements, réviser et mettre en conformité les autorisations

3

Situation de l'assainissement

3.1 Assainissement collectif

3.1.1 Réseau

Le réseau d'assainissement dessert la majeure partie des communes de Belleville, Saint-Jean d'Ardières et un secteur de la commune de Taponas (La Commanderie).

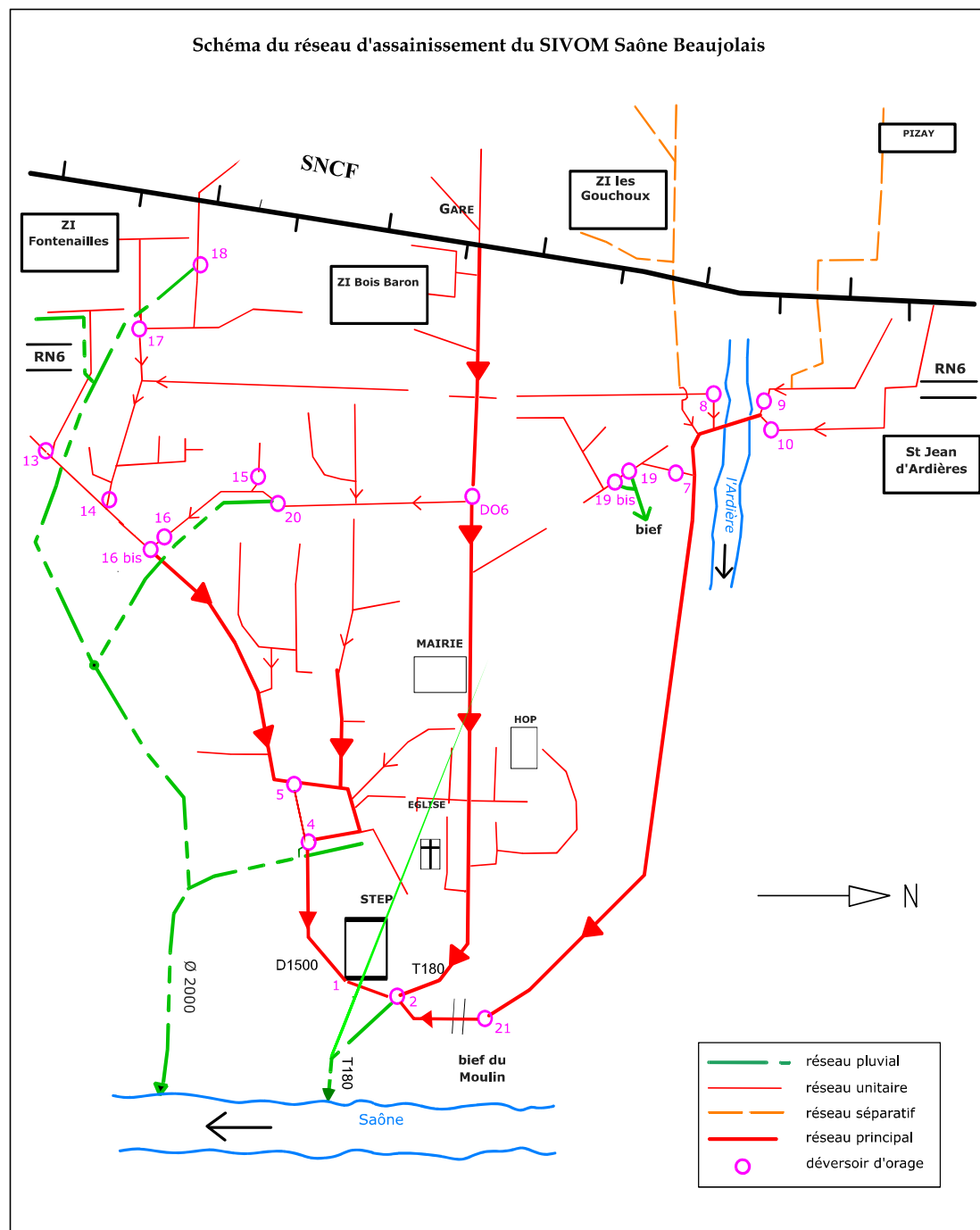
La figure suivante présente un schéma du réseau. Il présente les grandes structures suivantes :

- ✓ Un ouvrage ovoïde T180 rue de la République qui dessert la moitié Nord de Belleville ;
- ✓ Le collecteur le long de l'Avenue de Verdun qui collecte les grandes antennes (Bld Rosselli, rue du 14 Juillet, les ZI à l'Ouest) ;
- ✓ Le collecteur D600 venant de Saint Jean d'Ardières.

Les caractéristiques du réseau sont les suivantes :

- ◆ Longueur totale : 44 Km dont :
 - Sur Belleville : 26 Km à 95 % de type unitaire,
 - Sur St Jean d'Ardières et Taponas : 18 Km à 50 % de type séparatif,
- ◆ Poste de refoulement : Un sur Belleville (petit secteur de la ZI Fontenailles) un sur Taponas (40habitations environ sur le secteur Les Villards),
- ◆ Déversoirs d'orage : 18 sur le réseau de Belleville et 7 sur le réseau de Saint Jean d'Ardières.

Figure 3-1 : Schéma du réseau assainissement de Belleville



3.1.2 Station d'épuration

La nouvelle station d'épuration a été mise en service en mai 2011. La filière de traitement est de type boues activées en aération prolongées. Ses capacités et charges de références sont détaillées dans le chapitre précédent et sont

- ◆ Charges : 25 600 EH
- ◆ Débit de temps sec : 5 400 m³/j
- ◆ Débit de temps de pluie : 6540 m³/j

Le sur débit de temps de pluie est traité à l'aide d'un bassin tampon de 1800 m³.

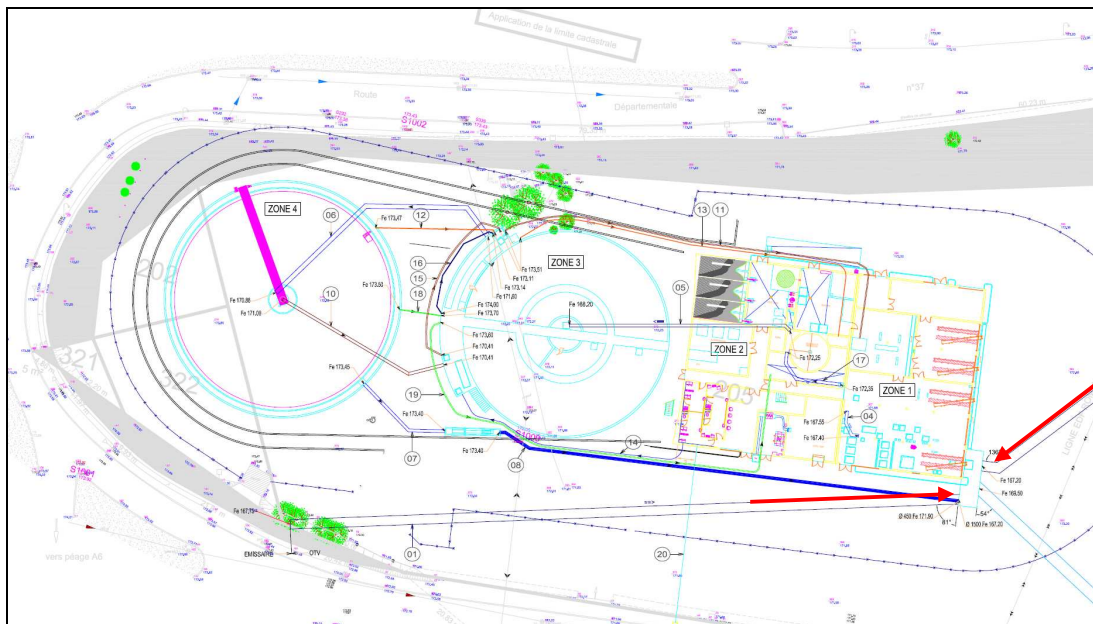
➔ Le rejet s'effectue dans la Saône avec normes suivantes :

- ✓ MES : 35 mg/l
- ✓ DCO : 125 mg/l
- ✓ DBO5 : 25 mg/l
- ✓ NGL 15 mg/l
- ✓ Pt : 2 mg/l

D'après les derniers résultats d'autosurveillance la station respecte ses normes.

La station d'épuration a fait l'objet d'un arrêté d'autorisation 2008-5611 en date du 20 novembre 2008.

Figure 3-2 : Schéma de la nouvelle station d'épuration



3.1.3 Capacité de la station et Charges de pollution collectées

Sur la seule commune de Belleville l'assainissement collectif concerne 2 950 abonnés pour environ 7 500 habitants (environ 97 % des logements sont raccordés au réseau collectif). Les effluents sont traités sur la station d'épuration du STEU Saône Beaujolais qui traite également les effluents de Saint Jean d'Ardières et Taponas (en partie).

Les charges actuelles et futures théorique collectées et traitées en moyenne sur la station d'épuration sont les suivantes

Charge en EH	Actuelles	Futures	Totales
Domestique	9 800	3 100	12 900
Industrielle	2 200	1 200	4 400
	12 000	4 300	16 300

La capacité de la station est de 25 000 EH, soit plus de 1,5 fois la charge moyenne future.

La capacité de la station d'épuration est donc largement suffisante pour traiter l'ensemble des charges polluantes émises. Elle est capable d'absorber de façon continue une pointe de 150% de la charge moyenne.

Le détail et la justification des chiffres sont présentés dans le rapport de présentation.

3.2 Assainissement autonome

Lors de l'étude effectuée en 2007 par Epteau, un diagnostic des filières autonomes existantes a été mené.

Les secteurs en assainissement non collectif sont :

Hameaux :			
Les Vadoux	La Croix Rouge	La Plume	Les Poutoux sud
Les Pillets	Bois Dieu sud	Les Armands	L'Abbaye
Les Guenettes	Bois Dieu nord	La Combe	Nérié
Commune	Bois Blanchet	Les Poutoux nord	
Habitations isolées :			
La Grange Berchet	La Matrazière	Fontenailles	Les Sablons est
Autres zones :			
ZI Pain Perdu (zone industrielle et 3 logements)		SEDRA Martiniquaise (station de traitement eau industrielle)*	

En 2007 il a été recensé 107 abonnés au titre de l'assainissement non collectif soit environ 3 % du nombre de logements. Du fait de l'extension des réseaux depuis 2007 (notamment le secteur du Port), le chiffre actuel (2012) est d'environ 70 abonnés en assainissement autonome.

Il ressort de l'étude diagnostic des filières existantes que le parc assainissement non collectif se caractérise par :

- ✓ - Des systèmes vétustes ;
- ✓ - Des prétraitements au fonctionnement irrégulier ;
- ✓ - Rejet direct dans les fossés ou traitement des effluents limité.

Globalement les problèmes rencontrés sur les secteurs en assainissement non collectif sont :

- ✓ - Odeurs en provenance des systèmes de traitement ;
- ✓ - Odeurs en provenance des fossés d'évacuation ;
- ✓ - Stagnation des effluents dans les fossés : gêne visuelle et olfactive, en particulier sur les Pillels, les Poutoux nord et la Combe.

Les filières d'assainissement non collectif sont globalement vétustes et souvent incomplètes.

L'assainissement non collectif est suivi par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) et relève depuis le 1^{er} janvier 2006 de la compétence de la **Communauté de Communes Beaujolais Val de Saône**.

Le diagnostic des installations a été réalisé.

4

Synthèse des études de sol

4.1 Présentation des études

Sur le territoire communal, l'aptitude des sols à l'assainissement autonome a été vérifiée par des sondages à la tarière (ou au tractopelle) et des tests de percolation lors de l'étude assainissement menée par Epteau en 2007.

L'objectif des études de sol réalisées est de vérifier l'aptitude au bon fonctionnement des systèmes d'assainissement autonome.

Les zones testées concernent :

- ◆ Hameau des Vadoux
- ◆ Hameau des Pilets
- ◆ Hameau des Guenettes
- ◆ Hameau Commune
- ◆ Hameau La Croix Rouge
- ◆ Hameau La Plume
- ◆ Hameau Bois Dieu Sud / Nord
- ◆ Hameau Bois Blanchet
- ◆ Hameau les Armands
- ◆ Hameau La Combe
- ◆ Hameau les Poutoux Nord / Sud
- ◆ Hameau la Grange Berchet
- ◆ La Matrazière
- ◆ Les Palissards
- ◆ Fontenailles

- ♦ Pain Perdu
- ♦ L'Abbaye
- ♦ Nérie

4.2 Méthodologie

Les analyses menées ont portés sur les deux critères suivants :

- Contraintes d'habitat,
- Paramètres Sol, Eau, Roche, Pente.

Différentes classes d'aptitudes en découlent :

Tableau 4-1 : Classe d'aptitudes à l'assainissement non collectif (tableau Epteau)

Caractéristiques	Très favorable	Favorable	Peu favorable	Défavorable
Sol : perméabilité (mm/h)	500>k>30	30>k>15	15>k>6	k<6 et k>500
Eau*: niveau de la nappe (m)	>3	3 à 1	1 à 0.5	<0.5
Roche : profondeur du substratum imperméable (m)	>2.5	1.5 à 2.5	1 à 1.5	<1
Pente du terrain (%)	<5	5 à 10	10 à 15	>15
Contraintes d'habitat	Nulles	Moyennes		Elevées
Aptitude à l'assainissement autonome	Bonne	Moyenne	Mauvaise	Nulle

*Les profondeurs sont exprimées en fonction de la cote de la base d'un épandage de type tranchées filtrantes ou lit d'épandage (généralement entre 0.6 et 0.8 m sous le terrain naturel)

Le paramètre le plus défavorable parmi ceux présentés ci-dessus détermine la classe d'aptitude et permet de dresser une carte d'aptitude des sols.

Cette carte, réalisée par Epteau en 2007, figure en **annexe** de ce document.

4.3 Résultats

Sur ces zones, le paramètre naturel le plus pénalisant pour l'assainissement autonome est principalement la faible perméabilité des terrains en place liée à une géologie plutôt défavorable (sols très souvent sablo-argileux sur les sondages effectués).

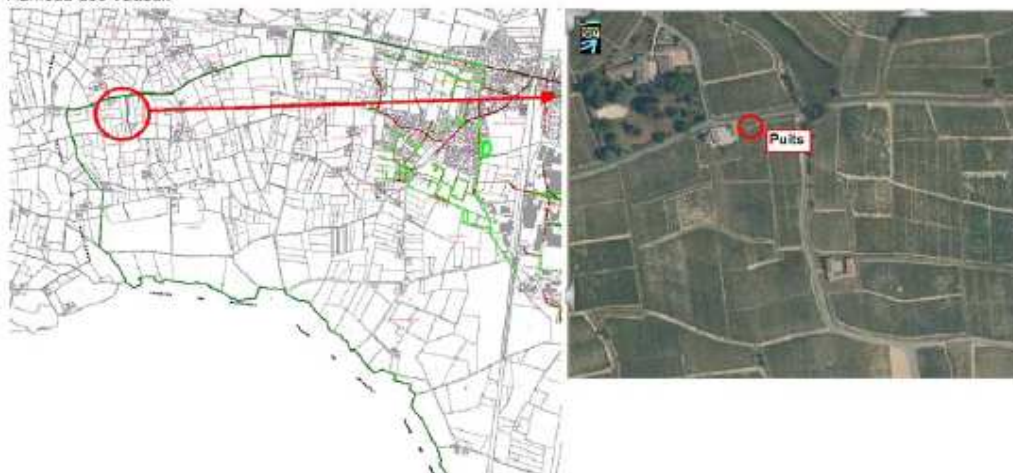
On note également des contraintes liées aux eaux souterraines : présence relativement fréquente de puits peu profonds sur les secteurs étudiés, parfois à usage domestique.

Les fiches de synthèses pour chaque secteur, réalisées par Epteau, figurent dans les paragraphes suivants.

4.3.1 Hameau des Vadoux

SDA BELLEVILLE (69)
Diagnostic assainissement non collectif
epteau
Hameau des Vadoux

epteau



Composition du hameau :	2 logements		
Contraintes d'habitat :	Logements individuels, surface parcelle 1500 m², surface disponible limitée		Contraintes moyennes
Paramètres SERP :	Sol et roche	Sondage taniers, sol sablo-argileux	
	Perméabilité	Très faible	Contraintes élevées
	Eau souterraine	Présence d'un puits	
	Eau de surface	Fosse non pérenne	
	Pente	Faible à très faible orientée nord-sud	Très favorable
Aptitude à l'assainissement non collectif :	Traitement dans le sol naturel	Proscrit : perméabilité très faible à faible profondeur	Défavorable
	Evacuation par le sol naturel	Sondage effectué sur hameau proche présence d'eau en fond de fouille	Défavorable
Contraintes naturelles :	Moyennes		
Contraintes d'habitat :	Moyennes		
Aptitude à l'assainissement non collectif :	Mauvaise		
Traitement envisageable :	Assainissement non collectif individuel pour la réhabilitation, filière dérogatoire		

4.3.2 Hameau des Pillets

SDA BELLEVILLE (69)
Diagnostic assainissement non collectif
epteau
Hameau des Pillets

epteau



Composition du hameau :	11 logements		
Contraintes d'habitat :	Logements individuels		
	Surface parcelle < 1000 m² pour 4 logements		
	1 terrain vaste exploitable pour 2 logements		
Paramètres SERP :	1 terrain de 3606 m² exploitable pour 3 logements		
	Sondage tarière et sondage tractopelle sol sablo-argileux		
	Sol et roche	Très faible à faible profondeur	Contraintes élevées à nulles
Aptitude à l'assainissement non collectif :	Perméabilité	Présence d'un puits, présence d'eau à -2 m sur sondage tractopelle	Contraintes élevées
	Eau souterraine	Cours d'eau pérenne et fossés non pérennes	Très favorable
	Pente	Faible à très faible orientée nord-sud	Défavorable
Evacuation par le sol naturel	Traitement dans le sol naturel	Proscrit : perméabilité très faible à faible profondeur, présence d'eau	Défavorable
	Evacuation par le sol naturel	Proscrit : perméabilité très faible en profondeur, présence d'eau	Défavorable
Contraintes naturelles :	Elevées		
Contraintes d'habitat :	Elevées à nulles selon logement		
Aptitude à l'assainissement non collectif :	Mauvaise		
Traitement envisageable :	Assainissement non collectif individuel pour la réhabilitation, filière dérogatoire		

4.3.3 Hameau des Guenettes

SDA BELLEVILLE (69)

Diagnostic assainissement non collectif

epleau

Hameau des Guenettes

epleau



Composition du hameau :		4 logements	
Contraintes d'habitat :		Logements individuels	Contraintes élevées à nulles
		Surface disponible limitée pour 3 logements	
Paramètres SERP :		Surface disponible suffisante pour 1 logement	Contraintes élevées
		Sondage tanère et sondage tractopelle sol sablo-argileux à argileux	
	Sol et roche		
	Perméabilité	Très faible à faible profondeur	Contraintes élevées
	Eau souterraine	Présence d'eau proche de la saturation sur sondage tractopelle	Contraintes élevées
	Eau de surface	Fosses non pérennes	
	Pente	Faible à très faible orientée nord-sud	Très favorable
Aptitude à l'assainissement non collectif :	Traitement dans le sol naturel	Proscrit : perméabilité très faible à faible profondeur	Defavorable
	Evacuation par le sol naturel	Proscrit : perméabilité très faible en profondeur, présence d'eau	Defavorable
Contraintes naturelles :	Elevées		
Contraintes d'habitat :	Elevées à nulles selon logement		
Aptitude à l'assainissement non collectif :	Mauvaise		
Traitement envisageable :	Assainissement non collectif individuel pour la réhabilitation, filière dérogatoire		

4.3.4 Hameau Commune

SDA BELLEVILLE (69)
Diagnostic assainissement non collectif
epteau
Hameau Commune

epteau



Composition du hameau :		2 logements et exploitation agricole	
Contraintes d'habitat :		Logements individuels	Contraintes nulles
		Surface disponible suffisante	
Paramètres SERP :	Sol et roche	Sondage tarière et sondage tractopelle sol sabio-argileux à argileux	
	Perméabilité	Faible à très faible à faible profondeur	Contraintes élevées
	Eau souterraine	Présence d'eau proche de la saturation sur sondage tractopelle	Contraintes élevées
	Eau de surface	Fossés non pérennes	
	Pente	Faible à très faible orientée nord-est	Très favorable
Aptitude à l'assainissement non collectif :	Traitement dans le sol naturel	Proscrit : perméabilité très faible à faible profondeur	Défavorable
	Evacuation par le sol naturel	Proscrite : perméabilité très faible en profondeur, présence d'eau	Défavorable
Contraintes naturelles :		Elevées	
Contraintes d'habitat :		Nulles	
Aptitude à l'assainissement non collectif :		Mauvaise	
Traitement envisageable :		Assainissement non collectif individuel pour la réhabilitation, filière dérogatoire	

4.3.5 Hameau la Croix Rouge

SDA BELLEVILLE (69)
Diagnostic assainissement non collectif
epteau
Hameau Croix Rouge

epteau



Composition du hameau :	1 logement et 1 exploitation viticole	
Contraintes d'habitat :	Logements individuels	Contraintes nulles
	Surface disponible suffisante	
Paramètres SERP :	Sondage tarière et sondage tractopelle sol argileux à argilo-sableux	
	Soil et roche	
	Perméabilité	Très faible à faible profondeur
	Eau souterraine	Présence d'eau, sol gorgé d'eau à -2 m
	Eau de surface	Fossés non pérennes
	Pente	Faible à très faible orientée nord-sud
Aptitude à l'assainissement non collectif :	Traitement dans le sol naturel	Proscrit : perméabilité très faible à faible profondeur
	Evacuation par le sol naturel	Proscrite : perméabilité très faible en profondeur, présence d'eau
Contraintes naturelles :	Elevées	
Contraintes d'habitat :	Nulles	
Aptitude à l'assainissement non collectif :	Mauvaise	
Traitement envisageable :	Assainissement non collectif individuel pour la réhabilitation, filière dérogatoire	

4.3.6 Hameau la Plume

SDA BELLEVILLE (69)

Diagnostic assainissement non collectif

epfteau

Hameau la Plume

epfteau



Composition du hameau :		8 logements et 1 ensemble d'accueil touristique (chambres d'hôtes, gîtes, restauration)	
Contraintes d'habitat :		Logements individuels	Contraintes élevées
		1 logement sans terrain	Contraintes faibles
		2 logements et accueil touristique sur même terrain	Contraintes élevées
Paramètres SERP :		Sol et roche	Sondage tarière sol argilo-sableux
		Perméabilité	Très faible à faible profondeur
		Eau souterraine	Présence de puits
		Eau de surface	Fossés non pérennes
		Pente	Faible à très faible orientée nord-sud
Aptitude à l'assainissement non collectif :		Projeté : perméabilité très faible à faible profondeur	Défavorable
		Evacuation par le sol naturel	Sondage effectué sur hameau proche présence d'eau en fond de fouille
Contraintes naturelles :		Elevées	
Contraintes d'habitat :		Nulles à élevées	
Aptitude à l'assainissement non collectif :		Mauvaise	
Traitement envisageable :		Assainissement non collectif individuel pour la réhabilitation, filière dérogatoire	

4.3.7 Hameau Bois Dieu Sud

SDA BELLEVILLE (69)

Diagnostic assainissement non collectif

epteau

Hameau Bois Dieu Sud

epteau



Composition du hameau :		1 logement	
Contraintes d'habitat :		Logement individuel, surface terrain 800 m² arboré et aménagé	Contraintes élevées
Paramètres SERP	Sol et roche	Sondage tatière sol argilo-sablo-limoneux	
	Perméabilité	Très faible à faible profondeur	Contraintes élevées
	Eau souterraine	Fosses non pérennes	
	Eau de surface	Faible à très faible orientée nord-sud	Très favorable
Aptitude à l'assainissement non collectif :	Pente	Proscrit : perméabilité très faible à faible profondeur	Défavorable
	Traitement dans le sol naturel	Trois sondages effectués sur les hameaux proches	
	Evacuation par le sol naturel	présence d'eau en fond de fouille	Défavorable
Contraintes naturelles :	Élevées		
Contraintes d'habitat :	Élevées		
Aptitude à l'assainissement non collectif :	Mauvaise		
Traitement envisageable :	Assainissement non collectif individuel pour la réhabilitation, filière dérogatoire		

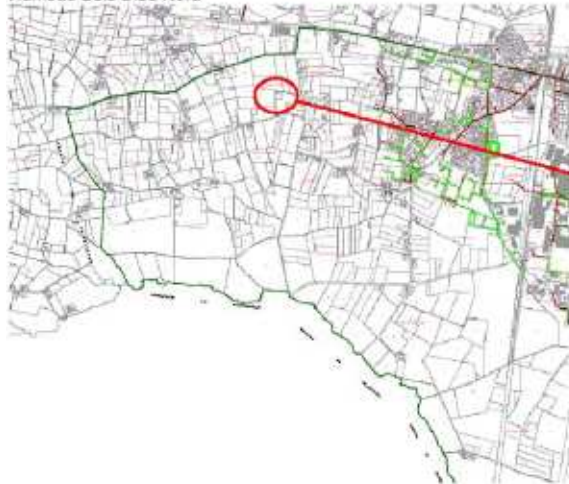
4.3.8 Hameau Bois Dieu Nord

SDA BELLEVILLE (69)

Diagnostic assainissement non collectif

epteau

Hameau Bois Dieu Nord



Composition du hameau :		1 logement	
Contraintes d'habitat :		Logement individuel, surface terrain 1200 m ² arboré et aménagé	Contraintes élevées
Paramètres SERP :		Sol et roche	Sondage tanier sol argileux à argilo-sableux
	Perméabilité	Très faible à faible profondeur	Contraintes élevées
	Eau souterraine	Traces d'hydromorphie à faible profondeur	Contraintes élevées
	Eau de surface	Fossés non pérennes	
	Pente	Faible à très faible orientée nord-sud	Très favorable
Aptitude à l'assainissement non collectif :		Traitement dans le sol naturel	Proscrit, perméabilité très faible à faible profondeur
	Evacuation par le sol naturel	Sondage effectué sur hameau proche présence d'eau en fond de fouille	Défavorable
Contraintes naturelles :		Elevées	
Contraintes d'habitat :		Elevées	
Aptitude à l'assainissement non collectif :		Mauvaise	
Traitement envisageable :		Assainissement non collectif individuel pour la réhabilitation, filière dérogatoire	

4.3.9 Hameau Bois Blanchet

SDA BELLEVILLE (69)

Diagnostic assainissement non collectif

epteau

Hameau Bois Blanchet

epteau



Composition du hameau :		5 logements	
Contraintes d'habitat :		Logements individuels :	
		2 logements avec terrain < 1500 m ²	Contraintes élevées
		3 logements avec surface suffisante	Contraintes faibles
		Terrains arborés et aménagés	Contraintes élevées
Paramètres SERP :		Sondage tarière sol argileux, argilo-sableux, sablo-argileux	
	Sol et roche		
	Perméabilité	Très faible à faible profondeur	Contraintes élevées
	Eau souterraine	Traces d'hydromorphie à faible profondeur, sol gorgé d'eau à -2 m, présence de puits	Contraintes élevées
	Eau de surface	Fossés non pérennes	
	Pente	Faible à très faible orientée nord-sud	Très favorable
Aptitude à l'assainissement non collectif :		Précrit : perméabilité très faible à faible profondeur	Défavorable
	Evacuation par le sol naturel	Précrit : perméabilité très faible	Défavorable
Contraintes naturelles :		Elevées	
Contraintes d'habitat :		Elevées à faibles	
Aptitude à l'assainissement non collectif :		Mauvaise	
Traitement envisageable :		Assainissement non collectif individuel pour la réhabilitation, filière dérogatoire	

4.3.10 Hameau les Armands

SDA BELLEVILLE (69)
Diagnostic assainissement non collectif
epteau
Hameau les Armands

epteau



Composition du hameau :		8 logements dont 1 gîte	
Contraintes d'habitat :		Logements individuels	Contraintes élevées
		6 logements avec terrain < 1500 m²	Contraintes faibles
		2 logements avec surface suffisante	Contraintes élevées
Paramètres SERP		Terrains arborés et aménagés	Contraintes élevées
Paramètres SERP	Sol et roche	Sondage tanière sol argilo-sableux à sablo-argileux	
	Perméabilité	Très faible à faible profondeur	Contraintes élevées
	Eau souterraine	Sol gorgé d'eau à faible profondeur sur les Armands ouest	Contraintes élevées
	Eau de surface	Fossés non pérennes	
	Pente	Faible à très faible orientée nord-sud	Très favorable
Aptitude à l'assainissement non collectif		Traitement dans le sol naturel	Proscrit : perméabilité très faible à faible profondeur
		Evacuation par le sol naturel	Proscrit : perméabilité très faible
Contraintes naturelles :		Elevées	
Contraintes d'habitat :		Elevées à faibles	
Aptitude à l'assainissement non collectif :		Mauvaise	
Traitement envisageable :		Assainissement non collectif individuel pour la réhabilitation, filière dérogatoire	

4.3.11 Hameau la Combe

SDA BELLEVILLE (69)

Diagnostic assainissement non collectif

epteau

Hameau la Combe

epteau



Composition du hameau :		5 logements, 1 exploitation viticole et 1 ensemble de chambres d'hôtes	
Contraintes d'habitat :		Logements individuels pour les habitations, logements regroupés pour les chambres d'hôtes	
		3 logements avec terrain < 1500 m²	Contraintes élevées
		2 logements avec surface suffisante	Contraintes faibles
		Terrains arborés et aménagés	Contraintes élevées
Paramètres SERP :		Sondage tarière sol argileux, argilo-sableux à sablo-argileux	
	Sol et roche		
	Perméabilité	Très faible à faible profondeur	Contraintes élevées
	Eau souterraine	Traces d'hydromorphie à faible profondeur	Contraintes élevées
	Eau de surface	Fossés non pérennes	
	Pente	Faible à très faible orientée nord-sud	Très favorable
Aptitude à l'assainissement non collectif :		Proscrit : perméabilité très faible à faible profondeur	Défavorable
	Évacuation par le sol naturel	Proscrit : perméabilité faible	Peu favorable
Contraintes naturelles :		Elevées	
Contraintes d'habitat :		Elevées à faibles	
Aptitude à l'assainissement non collectif :		Mauvaise pour le traitement et l'évacuation	
Traitement envisageable :		Assainissement non collectif individuel pour la réhabilitation, filière dérogatoire	

4.3.12 Hameau les Poutoux Nord

SDA BELLEVILLE (69)

Diagnostic assainissement non collectif

epteau

Hameau Poutoux nord

epteau

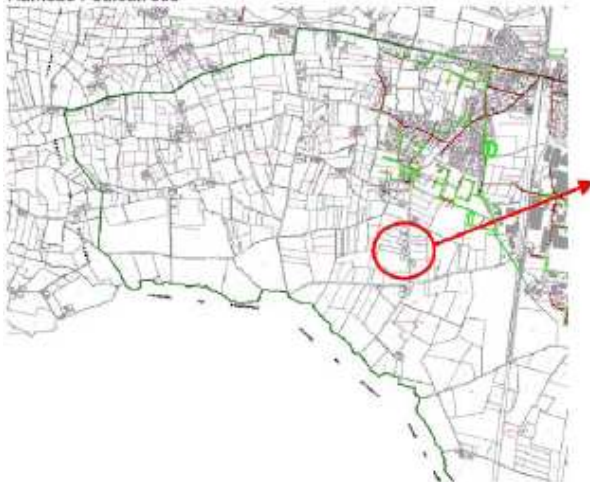


Composition du hameau :		7 logements, 1 exploitation agricole et 2 ensembles de gîtes/chambres d'hôtes	
Contraintes d'habitat :		Logements individuels pour les habitations, logements regroupés pour les chambres d'hôtes et gîtes Terrains > 1500 m² Terrains arborés et aménagés	
		Contraintes faibles Contraintes moyennes	
Paramètres SERP :	Sol et roche	Sondage tarière sol argileux, argilo-marneux, argilo-sableux	
	Perméabilité	Très faible à faible	
	Eau souterraine	Traces d'hydromorphie à faible profondeur	
	Eau de surface	Fossés non pérennes	
	Pente	Faible à très faible orientée nord-sud	
Aptitude à l'assainissement non collectif :		Très favorable	
	Traitement dans le sol naturel	Prescrit : perméabilité très faible à faible profondeur	
	Evacuation par le sol naturel	Prescrit : perméabilité très faible	
		Défavorable	
Contraintes naturelles :		Elevées	
Contraintes d'habitat :		Moyennes à faibles	
Aptitude à l'assainissement non collectif :		Mauvaise	
Traitement envisageable :		Assainissement non collectif individuel pour la réhabilitation, filière dérogatoire	

4.3.13 Hameau les Poutoux Sud

SDA BELLEVILLE (69)
Diagnostic assainissement non collectif
epteau
Hameau Poutoux sud

epteau



Composition du hameau :		6 logements	
Contraintes d'habitat :		Logements individuels	
		3 logements avec terrain < 1500 m²	Contraintes élevées
		3 logements avec surface suffisante	Contraintes faibles
		Terrains arborés et aménagés	Contraintes élevées
Paramètres SERP :		Sondage tarière sol argilo-sableux à sablo-argileux	
	Soi et roche	Très faible à faible profondeur	Contraintes élevées
	Perméabilité	Traces d'hydromorphie à faible profondeur, sol humide à	
	Eau souterraine	-2 m	Contraintes élevées
	Eau de surface	Fossés non pérennes	
	Pente	Faible à très faible orientée nord-sud	Très favorable
Aptitude à l'assainissement non collectif :		Proscrit : perméabilité très faible à faible profondeur	Défavorable
		Evacuation par le sol naturel	Proscrit : perméabilité très faible
			Défavorable
Contraintes naturelles :		Elevées	
Contraintes d'habitat :		Elevées à faibles	
Aptitude à l'assainissement non collectif :		Mauvaise	
Traitement envisageable :		Assainissement non collectif individuel pour la réhabilitation, filière dérogatoire	

4.3.14 Hameau la Grange Brechet

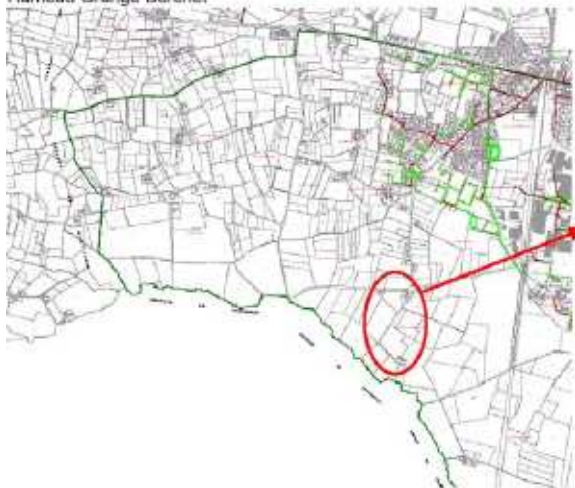
SDA BELLEVILLE (69)

Diagnostic assainissement non collectif

epteau

Hameau Grange Brechet

epteau



Composition du hameau :		3 logements et 1 exploitation agricole	
		Logements individuels	
Contraintes d'habitat :	1 logement avec terrain $\leq 1500 \text{ m}^2$		Contraintes élevées
	2 logements avec surface suffisante		Contraintes faibles
	Terrains arborés et aménagés		Contraintes élevées
Paramètres SERP	Sol et roche	Sondage tarière sol argilo-mameux à sablo-argileux	
	Perméabilité	Très faible à faible profondeur	Contraintes élevées
	Eau souterraine		
	Eau de surface	Fossés non pérennes	
	Pente	Faible à très faible orientée nord-sud	Très favorable
Aptitude à l'assainissement non collectif	Traitement dans le sol naturel	Prosoit - perméabilité très faible à faible profondeur	Défavorable
	Evacuation par le sol naturel	Prosoit - perméabilité très faible	Défavorable
Contraintes naturelles :	Elevées		
Contraintes d'habitat :	Elevées à faibles		
Aptitude à l'assainissement non collectif :	Mauvaise		
Traitement envisageable :	Assainissement non collectif individuel pour la réhabilitation, filière dérogatoire		

4.3.15 La Matrazière

SDA BELLEVILLE (69)
Diagnostic assainissement non collectif
epteau
La Matrazière

epteau



Composition du hameau :		1 logement et 1 hangar de stockage	
Contraintes d'habitat :		Logement individuel	
		Terrain < 1500 m², arboré et aménagé	Contraintes élevées
Paramètres SERP :	Sol et roche	Sondage tarière sol argileux	
	Perméabilité	Très faible à faible profondeur	Contraintes élevées
	Eau souterraine	Sol gorgé d'eau à faible profondeur, présence de rivières souterraines et de sources	Contraintes élevées
	Eau de surface	Fossés non pérennes et cours d'eau pérenne	
	Pente	Faible à très faible orientée nord-sud	Très favorable
Aptitude à l'assainissement non collectif :	Traitement dans le sol naturel	Proscrit : perméabilité très faible à faible profondeur	Défavorable
	Évacuation par le sol naturel	Proscrit : perméabilité très faible	Défavorable
Contraintes naturelles :		Elevées	
Contraintes d'habitat :		Elevées	
Aptitude à l'assainissement non collectif :		Mauvaise	
Traitement envisageable :		Assainissement non collectif individuel pour la réhabilitation, filière dérogatoire	

4.3.16 Les Palissards

SDA BELLEVILLE (69)
Diagnostic assainissement non collectif
epteau
Les Palissards

epteau



Composition du hameau :		1 logement
Contraintes d'habitat :		Logement individuel
		Terrain de 1500 m ² , arboré et aménagé
Paramètres SERP :		Sondage fanère sol sablo-argileux à argilo-sableux
		Très faible à faible profondeur
		Contraintes élevées
		Fossés non pérennes
		Faible à très faible orientée nord-est
		Très favorable
Aptitude à l'assainissement non collectif :		Présent : perméabilité très faible à faible profondeur
		Défavorable
		Evacuation par le sol naturel
Contraintes naturelles :		Elevées
Contraintes d'habitat :		Elevées
Aptitude à l'assainissement non collectif :		Mauvaise
Traitement envisageable :		Projet de raccordement de cette habitation au réseau d'assainissement collectif

4.3.17 Fontenailles

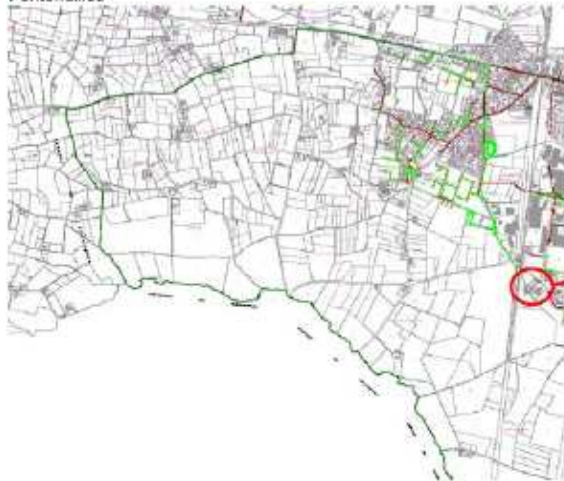
SDA BELLEVILLE (69)

Diagnostic assainissement non collectif

epteau

Fontenailles

epteau



Composition du hameau :		1 logement avec 1 exploitation agricole	
Contraintes d'habitat :		Logement individuel	
		Terrain vaste mais aménagé	
Paramètres SERP :		Sondage tarière sol argilo-sableux	
	Sol et roche		Contraintes moyennes
	Perméabilité	Très faible à faible profondeur	Contraintes élevées
	Eau souterraine	Traces d'hydromorphie à faible profondeur	Contraintes élevées
	Eau de surface	Fosses non pérennes	
	Pente	Faible à très faible orientée nord-sud	Très favorable
Aptitude à l'assainissement non collectif :		Proscrit : perméabilité très faible à faible profondeur	
	Traitement dans le sol naturel	Sondage effectué sur hameau proche perméabilité très faible à -2 m	Défavorable
	Evacuation par le sol naturel		
Contraintes naturelles :		Élevées	
Contraintes d'habitat :		Moyennes	
Aptitude à l'assainissement non collectif :		Mauvaise	
Traitement envisageable :		Assainissement non collectif individuel pour la réhabilitation, filière dérogatoire	

4.3.18 Pain Perdu

SDA BELLEVILLE (69)

Diagnostic assainissement non collectif

opteau

Pain Perdu

opteau



Composition du hameau :		3 logements et 2 entreprises	
Contraintes d'habitat :		Logements individuels	
		1 terrain < 1500 m²	Contraintes élevées
		2 terrains de taille suffisante	Contraintes faibles
		Terrains aménagés et arborés	Contraintes élevées
		Terrains industriels vastes	Contraintes faibles
Paramètres SERP :		Sondage tanère sol argileux, argilo-sableux, argilo-marneux	
	Sol et roche		
	Perméabilité	Très faible à faible profondeur	Contraintes élevées
	Eau souterraine	Légères traces d'hydromorphie à faible profondeur	Contraintes moyennes
	Eau de surface	Fossés non pérennes, réseau pluvial	
	Pente	Faible à très faible orientée nord-sud	Très favorable
Aptitude à l'assainissement non collectif :		Proscrit : perméabilité très faible à faible profondeur	Défavorable
	Evacuation par le sol naturel	Proscrit : perméabilité très faible à - 2 m	Défavorable
Contraintes naturelles :		Elevées	
Contraintes d'habitat :		Faibles à élevées	
Aptitude à l'assainissement non collectif :		Mauvaise	
Traitement envisageable :		Assainissement non collectif individuel pour la réhabilitation, filière dérogatoire	

4.3.19 L'abbaye

SDA BELLEVILLE (69)

Diagnostic assainissement non collectif

epteau

L'Abbaye

epteau



Composition du hameau :		3 logements avec 2 exploitations agricole, 1 logement vacant	
Contraintes d'habitat :		Logements individuels	Contraintes élevées
		1 logement avec terrain < 1500 m²	Contraintes faibles
		Autres terrains surface suffisante	Contraintes élevées
Paramètres SERP	Sol et roche	Sondage tarière sol sablo-argileux	
	Perméabilité	Moyenne à faible profondeur	Contraintes moyennes
	Eau souterraine	Présence de puits utilisé pour consommation	Contraintes élevées
	Eau de surface	Fosses non pérennes	
	Pente	Faible à très faible orientée nord-sud	Très favorable
Aptitude à l'assainissement non collectif :	Traitement dans le sol naturel	Réalisable : perméabilité moyenne à faible profondeur	Favorable
	Evacuation par le sol naturel	Proscrit : perméabilité très faible	Défavorable
Contraintes naturelles :	Elevées		
Contraintes d'habitat :	Elevées à faibles		
Aptitude à l'assainissement non collectif :	Très favorable pour le traitement et pour l'évacuation		
Traitement envisageable :	Assainissement non collectif individuel pour la réhabilitation, filière dérogatoire		

4.3.20 Nérie

SDA BELLEVILLE (69)

Diagnostic assainissement non collectif

epteau

Nérie

epteau



Composition du hameau :	1 logement	
Contraintes d'habitat :	Logement individuel, terrain 2400 m ² aménagé	Contraintes moyennes
Paramètres GEP :	Sol et roche	Sondage tarière sol sablo limoneux à argilo-sableux
	Perméabilité	Très faible à faible profondeur
	Eau souterraine	Fosses non pérennes
	Eau de surface	Faible à très faible orientée nord-sud
	Pente	Proscrit : perméabilité très faible à faible profondeur
Aptitude à l'assainissement non collectif :	Traitement dans le sol naturel	Défavorable
	Evacuation par le sol naturel	Sondage effectué sur hameau proche perméabilité très forte
Contraintes naturelles :	Elevées	
Contraintes d'habitat :	Moyennes	
Aptitude à l'assainissement non collectif :	Défavorable pour le traitement, favorable pour l'évacuation	
Traitement envisageable :	Assainissement non collectif individuel pour la réhabilitation	

4.4 Synthèse

Il ressort du diagnostic des secteurs en assainissement non collectif, carte des contraintes et carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif, que le territoire communal est globalement défavorable à la mise en place d'assainissement non collectif pour les raisons suivantes :

- ➔ -Habitat regroupé ;
- ➔ -Terrains argileux ;
- ➔ -Traces d'hydromorphie et présence d'eau dans les sols.

La carte d'aptitude des sols fait ressortir que peu de secteurs sont aptes à la mise en place de filières de traitement in situ. Des filières par matériau rapporté sont donc à envisager.

5

Élaboration du zonage

5.1 Généralités

L'élaboration de la carte de zonage a pour objectif de donner à la municipalité une vision d'ensemble de la politique d'assainissement à conduire sur le territoire communal.

Le tracé du périmètre est établi sur un fond cadastral.

Nous rappelons ci-après un extrait de la circulaire du 22 mai 1997 relative à l'assainissement non collectif :

« La délimitation des zones relevant de l'assainissement collectif ou non collectif, indépendamment de toute procédure de planification urbaine, par exemple dans les communes non dotées d'un plan d'occupation des sols opposable, n'a pas pour effet de rendre ces zones constructibles. Ainsi, le classement d'une zone en zone d'assainissement collectif a simplement pour effet de déterminer le mode d'assainissement qui sera retenu et ne peut avoir pour effet :

- ✓ ni d'engager la collectivité sur un délai de réalisation des travaux d'assainissement ;
- ✓ ni d'éviter au pétitionnaire de réaliser une installation d'assainissement conforme à la réglementation, dans le cas où la date de livraison des constructions est antérieure à la date de desserte des parcelles par le réseau d'assainissement ;
- ✓ ni de constituer un droit, pour les propriétaires des parcelles concernées et les constructeurs qui viennent y réaliser des opérations, à obtenir gratuitement la réalisation des équipements publics d'assainissement nécessaires à leur desserte. Les dépenses correspondantes supportées par la collectivité responsable donnent lieu au paiement de contributions par les bénéficiaires d'autorisations de construire, conformément à l'article L.332-6-1 du code de l'urbanisme ».

Il constitue une pièce importante opposable aux tiers. En effet, toute attribution nouvelle de certificat d'urbanisme sur la commune tiendra compte du plan de zonage d'assainissement.

5.2 Zones d'assainissement collectif proposées à l'enquête

La zone d'assainissement collectif reprend l'ensemble des zones urbaines actuellement desservies par le réseau d'assainissement collectif. Elle inclut également les secteurs suivants sur lesquels une extension est prévue :

- ♦ Les Poutoux ;
- ♦ L'Abbaye.

Elle inclut également les futures zones d'urbanisation telles que prévues sur le document d'urbanisme et notamment les zones de Chambord, Pain perdu, Fontenailles, Les Sablons. Toutes ces zones sont à proximité du réseau existant et sont prévues pour être traitées sur la nouvelle station d'épuration.

Toutefois, l'assainissement collectif ne sera réalisé qu'en fonction de l'urbanisation de la zone. En particulier, sur la zone de Pain perdu Ouest, les habitations existantes ne seront desservies qu'avec l'aménagement de la zone 2AU.

Les capacités de la nouvelle station d'épuration sont suffisantes pour traiter les effluents qui seront collectés sur la zone d'assainissement collectif (voir rapport de présentation du Schéma directeur d'assainissement décembre 2011).

5.3 Zones d'assainissement non collectif

Les autres secteurs resteront en assainissement autonome.

Malgré une aptitude médiocre des sols en place, il n'existe pas d'alternative technique en raison du petit nombre de constructions et du caractère isolé de celles-ci. Ainsi les solutions d'assainissement collectives sont beaucoup plus coûteuses que les solutions de maintiens et de réhabilitation de l'assainissement autonome.

Il n'y a pas d'enjeux prioritaires ni de « points noirs » spécifiques à réhabiliter en priorité. Les réhabilitations se feront progressivement en fonction des enquêtes et contrôles menés par la SPANC et en fonction des changements de propriétaires.

Sur les secteurs du territoire communal qui n'ont pas fait l'objet d'étude spécifique, des constructions pourront être envisagées au cas par cas.

Pour rappel :

Les dispositifs doivent être conformes aux prescriptions des textes suivants :

- ✓ Le DTU 64-1 ;
- ✓ L'arrêté du 7 mars 2012 modifiant celui du 7 septembre 2009 qui fixe les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif.

Le DTU fixe le dimensionnement en fonction de la taille de l'habitation. Le dispositif sera situé à une distance minimum de 5 m par rapport à l'habitation, à une distance minimum de 3 m de clôture ou de tout arbre, et à une distance minimum de 35 m de point de captage d'eau.

La fosse septique toutes eaux n'admet que les eaux usées domestiques. Les eaux pluviales doivent être évacuées séparément et ne doivent en aucun cas transiter par le système de traitement. Il s'agit d'une préconisation générale. Pour chaque construction :

Les travaux (nouvelles installations ou réhabilitation) sont à la charge du particulier.

- ✓ Le propriétaire reste responsable du bon fonctionnement de l'installation et de son entretien ;
- ✓ La commune a l'obligation de contrôler la conformité de l'installation. Elle peut prendre à la demande du propriétaire, assurer l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non-collectif.

6

Gestion de l'assainissement non collectif

Le Code de l'Environnement a pour objectif la lutte contre toute pollution afin de préserver la santé publique, la qualité des eaux superficielles et souterraines. Les communes (ou leurs groupements) ont désormais des compétences directes en matière d'assainissement non collectif (cf. articles L.2224-7 à L.2224-11 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Elles doivent également mettre en place au plus tard le 31 décembre 2005 un Service Public de Contrôle des Dispositifs d'Assainissement Non-Collectif, service qu'elles peuvent, si elles le décident, compléter par une prestation d'entretien et travaux des dispositifs. Les communes effectuent ce contrôle au plus tard le 31 décembre 2012, puis selon une périodicité qui ne peut pas excéder huit ans.

Ce service a pour missions obligatoires (cf. Arrêté du 24 décembre 2003 sur les modalités du contrôle) :

- ✓ Pour les dispositifs neufs et réhabilités, d'assurer le contrôle de conception et d'implantation, suivi du contrôle de bonne exécution, afin de vérifier que la conception technique, l'implantation des dispositifs d'assainissement et l'exécution des ouvrages sont conformes à l'arrêté du 6 mai 1996 sur les prescriptions techniques ;
- ✓ Pour les dispositifs existants, d'effectuer un diagnostic des ouvrages et de leur fonctionnement, dont le but essentiel est de vérifier leur innocuité au regard de la salubrité publique et de l'environnement ;
- ✓ Pour l'ensemble des dispositifs, de vérifier périodiquement le bon fonctionnement des ouvrages, ainsi que la réalisation des vidanges si la commune n'a pas pris en charge l'entretien des dispositifs, par l'intermédiaire des contrôles périodiques de bon fonctionnement et d'entretien ;
- ✓ Elles peuvent, à la demande du propriétaire, assurer l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif. Elles peuvent en outre assurer le traitement des matières de vidanges issues des installations d'assainissement non-collectif.

- ✓ Elles peuvent fixer des prescriptions techniques, notamment pour l'étude des sols ou le choix de la filière, en vue de l'implantation ou de la réhabilitation d'un dispositif d'assainissement non-collectif.

6.1 Contrôle des installations

La collectivité, via le Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) de la **Communauté de Communes Beaujolais Val de Saône** prend en charge les dépenses de contrôle des dispositifs d'assainissement non-collectif. Le bénéficiaire de ce service devra s'acquitter d'une redevance.

Les prestations du contrôle technique sont les suivantes :

- ✓ Pour les installations nouvelles ou réhabilitées :
 - Conception et implantation ;
 - Bonne exécution des ouvrages avec si possible une visite du chantier avant remblaiement.

Ce contrôle peut être réalisé en parallèle (mais distinctement) avec les procédures d'urbanisme (permis de construire, certificat de conformité).

- ✓ Pour les installations existantes :
 - Vérification périodique du bon fonctionnement portant sur les points suivants:
 - Bon état des ouvrages et ventilation ;
 - Accessibilité ;
 - Bon écoulement des effluents vers le dispositif d'épuration ;
 - Accumulation « normale » des boues dans la fosse ;
 - Qualité des rejets (si rejet en milieu superficiel) ;
 - Odeurs, rejets anormaux ;
 - Réalisation des vidanges périodiques.

Le contrôle technique devra en priorité se focaliser sur la conformité des installations nouvelles.

Ensuite, pour exercer leur mission de contrôle technique, la collectivité doit organiser des visites systématiques de diagnostic des habitations existantes ; elles permettront d'examiner avec les propriétaires la conformité des installations et les modalités éventuelles de mise en conformité, lorsque celle-ci s'avère nécessaire compte-tenu des risques pour la santé publique.

L'accès aux propriétés doit être précédé d'un avis préalable de visite. Un rapport de visite est établi par le service d'assainissement dont une copie est transmise au propriétaire.

La mission de contrôle technique (et éventuellement d'entretien) donne lieu à la perception d'une redevance perçue auprès de l'utilisateur, ceci en contrepartie d'une prestation rendue.

6.2 Entretien des installations

L'entretien des installations doit être assuré par l'occupant ou le propriétaire. Les principales opérations concernent :

- ✓ L'entretien régulier des ouvrages afin d'assurer le bon état et l'accès (coupe des végétaux, etc.);
- ✓ La vidange de la fosse tous les 4 ans ;
- ✓ La vidange des bacs dégraisseurs éventuels tous les ans ;
- ✓ L'entretien éventuel pour le bon écoulement des effluents.

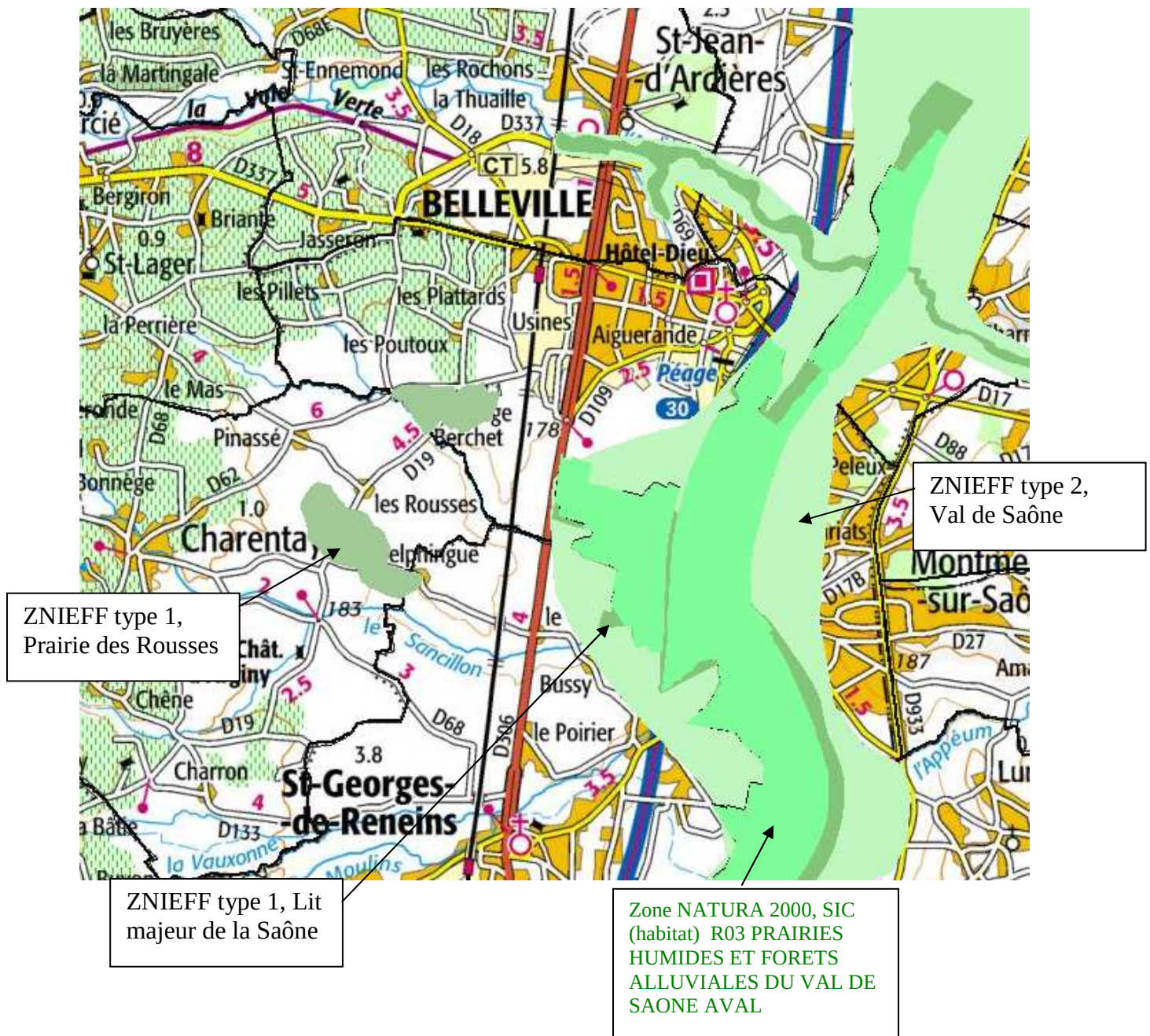
L'entrepreneur réalisant la vidange remet lors de l'opération un document mentionnant la description de l'opération et le destinataire des matières de vidange.

L'entretien peut être pris en charge par le service assainissement de la commune. Il donne lieu à un accord avec le propriétaire et à la perception d'une redevance auprès de l'utilisateur après la réalisation de la prestation.

La station d'épuration récemment mis en route sur la commune de Belleville, permettra le traitement des matières de vidange des unités d'assainissement non-collectif.

ANNEXE 1

FICHE DIREN



Fiche multicommunale synthétique

*DREAL Rhône-Alpes - fiche territoriale synthétique : 69019 - 69019:BELLEVILLE -
éditée le 02/12/2011 - page 3/3*

INSEE	COMMUNE	POPULATION	SUPERFICIE
69019	BELLEVILLE	7289 hab	1042 hectares

AMENAGEMENT URBANISME - Planification DIRECTIVE TERRITORIALE D'AMENAGEMENT

- aucune DTA sur ce territoire -

LOI MONTAGNE

- aucune loi montagne sur ce territoire -

PLAN LOCAL D'URBANISME

69019 Plan local d'urbanisme en révision Dernière approbation : 24/06/99

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Beaujolais
(BELLEVILLE)

NATURE, PAYSAGE, BIODIVERSITE - Inventaire, nature, biodiversité

INVENTAIRE REGIONAL DES TOURBIERES

- aucune tourbière sur ce territoire -

ZNIEFF (rénovées) - Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de la région Rhône-Alpes

- ZNIEFF de type 1

01010009 Lit majeur de la Saône 1224.08 ha

69000042 Prairies des Rousses 30.44 ha

- ZNIEFF de type 2

0101 Val de saone meridional 17171.91 ha

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

- aucune zone humide sur ce territoire -

INVENTAIRE DES ZICO (Zones importantes pour la conservation des oiseaux)

- aucune ZICO sur ce territoire -

NATURE, PAYSAGE, BIODIVERSITE - Inventaire, paysages

INVENTAIRE DES PARCS ET JARDINS

- aucune zone parc et jardin sur ce territoire -

*DREAL Rhône-Alpes - fiche territoriale synthétique : 69019 - 69019:BELLEVILLE - éditée le
02/12/2011 - page 1/3*

INVENTAIRE DES UNITES PAYSAGERES

048-R Rive droite du val de Saône en amont de Villefranche 4937 ha

049-R Agglomération de Belleville 594 ha

050-R Vallées du Beaujolais des grands crus 36420 ha

059-Ai Cotière ouest de la Dombes et rive gauche du val de Saône 26859 ha

NATURE, PAYSAGE, BIODIVERSITE - Zonages nature

INVENTAIRE DES ARRETES DE BIOTOPE

- aucun arrêté de biotope sur ce territoire -

NATURA 2000

- SITES D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE (Directive Habitats)

R03 PRAIRIES HUMIDES ET FORETS ALLUVIALES DU VAL DE SAONE AVAL 1042.8 ha
(BELLEVILLE[15.85%])

- ZONES DE PROTECTION SPECIALE (Directive Oiseaux)

- aucune zone de protection spéciale sur ce territoire -

PARCS NATIONAUX

Référence de la servitude : articles L 331.1 et suivants du code de l'environnement

- aucun parc national sur ce territoire -

PARCS NATURELS REGIONAUX

- aucun parc naturel régional sur ce territoire -

RESERVES NATURELLES REGIONALES

- aucune réserve naturelle régionale sur ce territoire -

RESERVES NATURELLES

- aucune réserve naturelle sur ce territoire -

ZONES DE PROTECTION AU TITRE DE LA LOI DE 1976

- aucune zone de protection sur ce territoire -

ZONES HUMIDES D'IMPORTANCE INTERNATIONALE DECOULANT DE LA CONVENTION DE RAMSAR

- aucune zone RAMSAR sur ce territoire -

NATURE, PAYSAGE, BIODIVERSITE - Zonages paysages

OPERATION GRAND SITE

- aucune OGS sur ce territoire -

SECTEURS SAUVEGARDES

- aucune secteur sauvegardé sur ce territoire -

SITES CLASSES

SC733 VAL DE SAONE 1266.44 ha

(BELLEVILLE[8.40%])

DREAL Rhône-Alpes - fiche territoriale synthétique : 69019 - 69019:BELLEVILLE - éditée le 02/12/2011 - page 2/3

SITES INSCRITS

- aucune site inscrit sur ce territoire -

ZONES DE PROTECTION

- aucune zone de protection sur ce territoire -

EAU

CONTRATS DE RIVIERE

R178 Rivières du Beaujolais

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)

- aucun SAGE sur ce territoire -

ZONES SENSIBLES A L'EUTROPHISATION

RM28 Bassin versant de la Saône en amont de Massieux en rive gauche et Quincieux en rive droite

ZONES VULNERABLES AUX NITRATES DEFINIES EN 2007

RM Rhône-méditerranée

INDUSTRIE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR L'ENVIRONNEMENT

61.3550 Chimirec centre est sas Récupération non ferreux

61.9025 Sarl amiens logistique Entreposage, manutention, commerces

106.283 Ex societe routiere du beaujolais

106.403 Fonderie boisson Fonderie et travail des métaux

106.90 Ceregrain distribution Autres industries agro-alimentaires

106.93 Cartonnages du beaujolais Transformation de papiers et carton

ANNEXE 2

CARTE D'APTITUDE DES SOLS À L'ASSAINISSEMENT AUTONOME



ANNEXE 3

PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT
